



# **Objectifs 2002**

## **des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale**

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997  
sur l'organisation du gouvernement  
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 19 décembre 2001)

# Table des matières

Introduction.....	1
-------------------	---

## **Objectifs 2002 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale**

– Chancellerie fédérale.....	2
– Département des affaires étrangères.....	4
– Département de l'intérieur.....	9
– Département de justice et police.....	16
– Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	22
– Département des finances.....	26
– Département de l'économie.....	29
– Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	33

<b>Annexe 1 :</b> Les Objectifs 2002 du Conseil fédéral : vue d'ensemble.....	38
---	----

<b>Annexe 2 :</b> Les Objets parlementaires planifiés pour 2002.....	41
--	----

## Introduction

Conformément à l'art. 51 de la LOGA, les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils ont tout loisir de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils sont censés étoffer la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond ressort de la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication aux niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2002 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale formeront la base du Rapport du Conseil fédéral sur les points essentiels de la gestion de l'administration en 2002 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2003.

# OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2002

## Chancellerie fédérale

Objectifs pour 2002	Mesures à prendre en 2002 <small>* se fonde sur les objectifs 2002 du Conseil fédéral</small>
<p><b><u>Objectif 1</u></b></p> <p><b>Administration en ligne : essai pilote du guichet virtuel ; élaboration des bases légales pour le vote électronique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la phase pilote du guichet virtuel et décidé de la suite des travaux*</li><li>➤ En fonction de ce qui précède la convention avec les cantons pour les années 2003 et 2004 est renouvelée*</li><li>➤ Le guichet virtuel est exploité à titre d'essai sur Extranet</li></ul>
<p><b><u>Objectif 2</u></b></p> <p><b>Programme de la législature 2003–2007 : décision relative à la procédure</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le Conseil fédéral a adopté la procédure relative au programme de la législature 2003–2007</li><li>➤ Le Conseil fédéral a adopté la procédure relative à l'évaluation des tâches de la Confédération</li><li>➤ Le rapport sur les indicateurs stratégiques de gestion est achevé à titre d'impulsion pour le programme de la législature 2003–2007 et le Conseil fédéral en a pris connaissance (en réponse au postulat 00.3225 de la commission 00.016)</li><li>➤ Le rapport « Défis 2003–2007 » a été présenté au Conseil fédéral pour la discussion de la procédure relative au programme de la législature</li></ul>

<p><b><u>Objectif 3</u></b>  <b>Préparation des élections au Conseil national sur les plans juridique et technique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les circulaires du Conseil fédéral ont été adoptées et expédiées</li> <li>➤ Les cantons et les partis ont été informés sur les règles et les procédures relatives aux élections</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 4</u></b>  <b>Révision de la loi sur les publications officielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La procédure de consultation est ouverte</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u></b>  <b>Examen de l'information en situation de crise</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le rapport élaboré en réponse au postulat Müller Erich 99.3076 Evaluation de l'information de la Confédération en situation de crise a été présenté au Conseil fédéral</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 6</u></b>  <b>Centre des publications officielles (CPO) : amélioration des procédures</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les procédures du CPO ont été évaluées</li> <li>➤ Les mesures sont mises en oeuvre</li> <li>➤ Le système CPO et ses aspects informatiques ont été évalués, et une décision concernant son amélioration ou son remplacement a été prise</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2002

## Département des affaires étrangères

Objectifs pour 2002	Mesures à prendre en 2002 <small>* se fonde sur les objectifs 2002 du Conseil fédéral</small>
<p><b><u>Objectif 1</u></b></p> <p><b>Accompagnement de la votation sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU et mise en œuvre de la décision</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ La votation sur l'initiative populaire « pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU) » est préparée par le dialogue avec les forces politiques et sociales*</li><li>➤ En cas d'acceptation de l'initiative populaire, l'adhésion à l'ONU intervient le plus rapidement possible et les mesures d'application reposent sur un large consensus politique national*</li><li>➤ La nature et la structure des relations avec l'ONU après la votation populaire sont clarifiées</li></ul>
<p><b><u>Objectif 2</u></b></p> <p><b>Concrétisation de la politique européenne du Conseil fédéral</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les premières expériences de la mise en application des sept accords (bilatérales I) sont évaluées</li><li>➤ Tous les dix dossiers des bilatérales II font l'objet de négociations, dont certaines peuvent être conclues pour autant que l'équilibre global des intérêts soit assuré*</li><li>➤ Les répercussions d'une adhésion ultérieure à l'UE sur des domaines politiques essentiels sont encore clarifiées ; les secteurs dans lesquels des réformes internes s'imposent d'ores et déjà ou sont nécessaires dans la perspective d'une suppression des obstacles à l'adhésion sont identifiés</li></ul>

<p><b><u>Objectif 3</u></b></p> <p><b>Promotion de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme par le renforcement de la coopération internationale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La coordination et la communication des efforts entrepris dans la lutte contre le terrorisme sont assurées au sein de l'administration fédérale ; sous la conduite du DFJP, les messages concernant la ratification de la Convention du 9 décembre 1999 pour la répression du financement du terrorisme et la Convention pour la répression des attentats terroristes à l'explosif sont approuvés*</li> <li>➤ Le message concernant la contribution au désarmement chimique universel (en réponse à la motion Paupe 00.3519) est approuvé*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 4</u></b></p> <p><b>Renforcement de la coopération au développement et de l'aide humanitaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'aide publique au développement est augmentée en 2002, l'objectif fixé étant de la porter à 0,4% du PIB d'ici à 2010</li> <li>➤ Le message sur la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement est approuvé*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u></b></p> <p><b>Participation active aux processus internationaux dans le domaine du développement durable</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dans le cadre de la préparation du Sommet mondial sur le développement durable, les positions suisses sont élaborées</li> <li>➤ La délégation suisse participe au Sommet de Johannesburg en septembre 2002*</li> <li>➤ La coordination des activités déployées à l'échelon international dans le cadre de l'année internationale de la montagne 2002 est assurée*</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 6</u></b></p> <p><b>Clarification des bases de conception et renforcement des activités dans le domaine de la promotion civile de la paix</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message concernant les mesures en faveur de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme est approuvé*</li> <li>➤ Le crédit-cadre concernant les mesures en faveur de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme est approuvé*</li> <li>➤ Dans le message concernant le crédit-cadre, les bases conceptuelles et financières de la promotion civile de la paix sont définies (y compris en matière de développement), de même que les thèmes prioritaires*</li> <li>➤ Les thèmes prioritaires en matière de promotion civile de la paix sont identifiés, analysés et traités de manière appropriée</li> <li>➤ Des plans de recrutement, de formation et d'affectation sont dressés pour le Pool d'experts suisses pour la promotion civile de la paix (PEP)</li> <li>➤ La politique suisse en matière de réduction des armes légères et des mines antipersonnel est consolidée</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 7</u></b></p> <p><b>Poursuite de l'engagement en faveur des droits de l'homme et de la promotion du droit international humanitaire, ainsi que de l'action menée dans le domaine de la politique de migration</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un rapport en vue de la ratification du Protocole additionnel n°1 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) a fait l'objet d'une procédure de consultation</li> <li>➤ Le rapport final sur le Protocole additionnel n° 1 à la CEDH (en réponse à l'interpellation Columberg 91.3195) est approuvé par le Conseil fédéral*</li> <li>➤ Des mesures visant à promouvoir le droit international humanitaire dans le cadre du CPEA/PPP sont prises. Dans le cadre de l'OSCE et du CPEA, des projets sont réalisés, avec le soutien de la Suisse, dans les domaines de la prévention des conflits et de la sécurité humaine, en veillant à assurer la cohérence et la complémentarité des activités</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un concept met en évidence les interfaces entre les droits de l'homme, les conflits et l'économie et présente les possibilités de coopération interdisciplinaire et interdépartementale</li> <li>➤ Le message concernant le II<sup>e</sup> Protocole relatif à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé est approuvé</li> <li>➤ Des structures de coordination sont mises en place, en particulier dans le cadre du nouveau groupe de coordination migration créé au sein du département, et des documents stratégiques sont élaborés sur des thèmes comme la traite des êtres humains et l'aide aux victimes, la coopération entre pays d'origine et pays de destination des réfugiés, la politique de migration et du marché du travail</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 8</u></b>  <b>Maintien de l'engagement coordonné de la Suisse en Europe du Sud-Est</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les programmes de coopération avec les Etats d'Europe du Sud-Est sont poursuivis</li> <li>➤ La Suisse encourage la coopération régionale des Etats d'Europe du Sud-Est. Elle participe activement au Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, plate-forme de dialogue sur des thèmes prioritaires à forte dimension régionale</li> <li>➤ La Suisse s'affirme comme un participant à part entière aux opérations de prévention des conflits et de maintien de la paix en Europe du Sud-Est ; elle poursuit son dialogue politique sur l'avenir de la région avec les Etats européens</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 9</u></b>  <b>Développement des relations entre la Suisse et des pays du bassin méditerranéen</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La stratégie Méditerranée est mise en œuvre</li> <li>➤ Des programmes régionaux de coopération au développement sont élaborés</li> <li>➤ Des projets sont réalisés</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 10</u></b>  <b>Maintien de l'engagement coordonné de la Suisse en Asie centrale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les programmes de coopération avec les Etats d'Asie centrale sont poursuivis</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 11</u></b>  <b>Promotion de la présence et de l'image de la Suisse à l'étranger</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le troisième programme par pays (mi-2002 à mi-2005) est lancé</li> <li>➤ Le message concernant le financement de la participation de la Suisse aux expositions internationales de Paris et d'Aichi est approuvé</li> <li>➤ La présence de Suisses parmi le personnel des organisations internationales est encouragée</li> <li>➤ Le nouveau dispositif de promotion des exportations est mis en œuvre dans les pays prioritaires ; la première tranche des pôles d'affaires suisses (Swiss Business Hubs) est opérationnelle</li> <li>➤ Afin de préserver les intérêts et l'image de la Suisse, des mesures sont prises pour lutter contre l'abus de sa place financière à des fins criminelles, le crime organisé et le terrorisme, et portées à la connaissance du public par le biais d'une information adéquate</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 12</u></b>  <b>Soutien à la politique d'accueil et renforcement de la Suisse comme siège d'organisations internationales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La conférence ministérielle de la Francophonie est organisée en Suisse</li> <li>➤ La politique d'accueil incluant les cantons et les régions voisines est définie</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2002

## Département de l'intérieur

Objectifs pour 2002	Mesures à prendre en 2002 <small>*se fonde sur les objectifs 2002 du Conseil fédéral</small>
<b><u>Objectif 1</u></b> Nouvel article sur les hautes écoles	➤ Le message relatif à un nouvel article constitutionnel sur les hautes écoles est approuvé*
<b><u>Objectif 2</u></b> Révision de la loi sur les écoles polytechniques fédérales	➤ Le message relatif à la révision partielle de la loi sur les écoles polytechniques fédérales est approuvé*
<b><u>Objectif 3</u></b> Encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004–2007	➤ Le message est élaboré en étroite collaboration avec le DFE et approuvé* ➤ L'évaluation des mesures prises jusqu'à maintenant ainsi que l'examen des ajustements et des nouvelles initiatives nécessaires sont effectués sur la base des données fournies par les institutions de promotion de la recherche et de formation et des conseils émis par le Conseil suisse de la science et de la technologie
<b><u>Objectif 4</u></b> Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche (ERA) et dans l'espace européen de la formation	➤ Les possibilités offertes aux Suisses dans le cadre des programmes de formation de l'UE (poursuite des négociations avec l'UE, défense des intérêts de la Suisse dans le groupe de suivi du processus de Bologne de l'espace européen de la formation) sont élargies ➤ Une convention entre la Suisse et l'UE portant sur le 6 <sup>e</sup> programme-cadre de recherche européen est conclue ➤ Le dispositif d'information et de conseils est adapté à la participation intégrale de la Suisse aux programmes de recherche de l'UE

<p><b><u>Objectif 5</u></b>  <b>Harmonisation des registres des personnes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La procédure de consultation relative à la loi fédérale sur l'harmonisation des registres communaux et cantonaux des habitants et autres registres est menée (en application de l'art. 65 Cst.)*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 6</u></b>  <b>Mise sur pied d'un système d'indicateurs stratégiques de gestion en collaboration avec la ChF</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le rapport sur les indicateurs stratégiques de gestion est achevé sous la responsabilité de la Chancellerie fédérale à titre d'impulsion pour le programme de la législature 2003–2007 (en réponse au postulat 00.3225 de la commission 00.016)</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 7</u></b>  <b>Conclusion d'un accord bilatéral de coopération statistique avec l'UE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les négociations en cours sont poursuivies et achevées</li> <li>➤ Une évaluation détaillée des ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre de l'accord est effectuée et une planification pluriannuelle d'allocation de ces ressources est établie</li> <li>➤ Les services fédéraux, les milieux économiques et les partenaires sociaux concernés sont consultés</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 8</u></b>  <b>Exploitation des résultats du recensement de la population 2000 et du recensement 2001 des entreprises</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recensement de la population : les résultats définitifs portant sur les données structurelles démographiques sont publiés au début de l'été</li> <li>➤ Recensement de la population : tous les autres résultats sont publiés à la fin de 2002 (à l'exception des analyses scientifiques d'approfondissement)</li> <li>➤ Recensement des entreprises : les premiers résultats provisoires sont calculés et publiés, et les résultats détaillés consolidés sont publiés</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 9</u></b>  <b>Consolidation des statistiques des domaines sanitaires et social</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Différents paniers-type et indices de prix sont établis pour certains groupes de la population (p. ex. rentiers, familles monoparentales, familles avec enfants)</li> <li>➤ Les statistiques suivantes sont établies pour la première fois ou consolidées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– statistique de l'aide sociale</li> <li>– rapport sur la pauvreté</li> <li>– statistique des établissements de santé (soins intra-muros)</li> </ul> </li> <li>➤ Des travaux visant à développer les statistiques suivantes sont entrepris et des concepts généraux élaborés pour ce faire :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– statistique des assurés</li> <li>– statistique des soins médicaux ambulatoires</li> <li>– act-info (nouvelle statistique dans le domaine de la drogue)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b><u>Objectif 10</u></b>  <b>Rapport concernant l'avenir de la CNA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Conseil fédéral a pris acte du rapport du DFI et décidé de la suite des travaux*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 11</u></b>  <b>Préparation du développement de la prévoyance vieillesse à long terme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dans le cadre du programme de recherches sur la 12<sup>e</sup> révision de l'AVS, le groupe d'experts interdépartemental a achevé les études partielles dont il a été chargé en 2001 et qui portent sur les 3 points essentiels suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– développement de l'AVS / prévoyance professionnelle</li> <li>– marché du travail et participation</li> <li>– financement</li> </ul> </li> </ul>
<p><b><u>Objectif 12</u></b>  <b>Développement de la haute surveillance dans la prévoyance professionnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sur la base du rapport final du 6 décembre 2001 établi par le groupe de travail « Renforcement de la haute surveillance », les bases décisionnelles à l'attention du Conseil fédéral sont présentées</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 13</u></b>  <b>Développement de l'assurance maladie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sur la base du rapport de synthèse concernant les résultats de l'analyse des effets de la LAMal, le Conseil fédéral décide de la suite des travaux*</li> <li>➤ La procédure d'admission de médicaments sur la liste des spécialités est perfectionnée et le panier des pays de comparaison élargi</li> <li>➤ La surveillance des assureurs maladie et la procédure d'approbation des primes sont optimisées</li> <li>➤ Le rapport sur la transparence des réserves des caisses-maladie dans le domaine de l'assurance de base (en réponse au postulat de la CSSS-CN 01.3423) est approuvé par le Conseil fédéral*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 14</u></b>  <b>Révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance militaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La procédure de consultation est achevée et le message approuvé*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 15</u></b>  <b>Prévention de la dépendance et promotion de la santé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Politique nationale de santé : le Conseil fédéral a pris acte de l'avancement du projet et défini l'engagement de la Confédération pour les années à venir. Une journée nationale consacrée à un sujet majeur de la politique de santé est organisée et la collaboration avec d'autres acteurs de la santé développée au niveau formel. L'observatoire de la santé est opérationnel*</li> <li>➤ Le message relatif à la ratification du protocole sur l'eau et la santé de la Convention de la CEE/ONU de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux est approuvé*</li> <li>➤ La consultation concernant les ordonnances relatives à la loi sur les produits chimiques est ouverte</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 16</u></b>  <b>Développement de la médecine humaine</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message et le projet de loi fédérale sur la formation de base, la formation postgrade et la formation continue des professions médicales universitaires sont approuvés*</li> <li>➤ La consultation relative à la loi fédérale sur la formation de base, la formation postgrade et la formation continue des professions non médicales dans le domaine de la psychologie est ouverte*</li> <li>➤ Le message et le projet de loi relative à la recherche sur les embryons surnuméraires et les cellules souches embryonnaires sont approuvés*</li> <li>➤ La consultation concernant le message et le projet de loi relatif à la recherche sur l'être humain est ouverte*</li> <li>➤ La stratégie Migration et santé est approuvée par le Conseil fédéral et communiquée au grand public</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 17</u></b>  <b>Encouragement et diffusion de la culture en Suisse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le rapport et le projet de loi sur la mise en œuvre de l'article sur l'encouragement de la culture (art. 69 Cst.) sont élaborés</li> <li>➤ Le message relatif à une loi fédérale sur la fondation Musée national suisse est approuvé*, un jury évalue les projets du concours pour la transformation et la nouvelle construction du siège principal de Zurich et les étapes du développement du musée destinées à préparer la fondation sont accélérées</li> <li>➤ Le rapport sur l'application de l'art. 69 Cst. dans le domaine de la formation est approuvé par le Conseil fédéral (en réponse au postulat Suter Marc 98.3473, au postulat Danioth Hans 99.3502, au postulat Gysin Remo 99.3507 et au postulat Bangertner Käthi 99.3528)*</li> <li>➤ Le rapport concernant les incidences d'une réglementation du prix des livres sur la culture et le marché de l'emploi est approuvé par le Conseil fédéral (en réponse à la motion</li> </ul>

	<p>Zisyadis 00.3497)*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La nouvelle aide au cinéma en vertu de la loi révisée sur le cinéma est mise en œuvre (ordonnance et règlements sont édictés)</li> <li>➤ Le projet d'encouragement général et de conservation de la photographie est approuvé par le Conseil fédéral</li> <li>➤ Les directives sur l'affectation du crédit de soutien aux organisations culturelles sont révisées</li> <li>➤ Des concepts sont élaborés pour la promotion de la création artistique basée sur les nouvelles technologies et des projets pilotes sont lancés (conservation ; centre virtuel/réseau des institutions de création artistique basée sur les nouvelles technologies)</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 18</u></b>  <b>Conservation du patrimoine culturel suisse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le département dispose d'un schéma qui explique aux institutions fédérales concernées quelles informations visant à préserver la mémoire nationale elles doivent collecter et rendre accessibles, prévoit une organisation appropriée comprenant la répartition des compétences et soumet des propositions pour que ce travail soit étendu aux cantons, ainsi que, le cas échéant, à d'autres milieux intéressés (politique de la mémoire nationale)</li> <li>➤ Le message sur le financement pour les années 2004–2007 de la fondation Bibliothèque pour tous est approuvé</li> <li>➤ Le projet de construction d'un deuxième magasin souterrain dans les bâtiments de la Bibliothèque nationale suisse est lancé en collaboration avec l'OFCL</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 19</u></b>  <b>Encouragement de la compréhension entre les différentes régions de la Suisse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message relatif à la loi sur les langues officielles est approuvé)*</li> </ul>



<p><b><u>Objectif 20</u></b>  <b>Lutte contre l'analphabétisme fonctionnel</b></p>	<p>➤ Le rapport sur l'analphabétisme fonctionnel est approuvé par le Conseil fédéral (en réponse au postulat Widmer Hans 00.3466)*</p>
<p><b><u>Objectif 21</u></b>  <b>Plan d'action de la Suisse « Egalité entre femmes et hommes » (suivi de la 4<sup>e</sup> conférence mondiale de l'ONU sur les femmes)</b></p>	<p>➤ Le rapport sur la mise en œuvre, au niveau fédéral, du plan d'action « Egalité entre femmes et hommes » est approuvé par le Conseil fédéral (en réponse au postulat 00.3222 de la commission 00.016)*</p>
<p><b><u>Objectif 22</u></b>  <b>Approche intégrée de l'égalité (gender mainstreaming)</b></p>	<p>➤ La Conférence des secrétaires généraux a pris acte du rapport du groupe de travail interdépartemental chargé de faire des propositions d'amélioration de la compétence de l'administration en matière d'égalité (suite au rapport de la CdG « Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes : évaluation après dix ans d'activité »)</p>
<p><b><u>Objectif 23</u></b>  <b>Intensifier les mesures de lutte contre la violence</b></p>	<p>➤ La coordination, l'information et la sensibilisation en matière de violence à l'égard des femmes sont améliorées (cf. Plan d'action de la Suisse « Egalité entre femmes et hommes », suivi de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, chapitre D, mesure 1)</p>

# OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2002

## Département de justice et police

Objectifs pour 2002	Mesures à prendre en 2002 <small>* se fonde sur les objectifs 2002 du Conseil fédéral</small>
<p><b><u>Objectif 1</u></b> <b>Poursuite des travaux relatifs à la réforme de la justice</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ La consultation afférente à l'unification du droit de procédure civile est ouverte*</li><li>➤ Le Conseil fédéral prend acte des résultats de la consultation afférente à l'unification du droit de procédure pénale</li><li>➤ L'organisation de projet pour l'édification des nouveaux tribunaux fédéraux (tribunal pénal fédéral et tribunal administratif fédéral) est instituée</li></ul>
<p><b><u>Objectif 2</u></b> <b>Amélioration de la relation de la population avec les autorités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le message concernant la loi fédérale sur la transparence est approuvé*</li><li>➤ La consultation afférente à une loi fédérale sur l'office de médiation de la Confédération est achevée</li></ul>
<p><b><u>Objectif 3</u></b> <b>Poursuite de la concrétisation de la réorientation de la politique migratoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le message concernant la loi sur les étrangers (révision totale de la LSEE) est approuvé*</li><li>➤ Le message concernant la révision partielle de la loi sur l'asile est approuvé*</li><li>➤ Le message concernant la loi fédérale sur le traitement des données relevant des domaines des étrangers et de l'asile au moyen d'un système d'information (bases légales de la banque de données Etrangers 2000) est approuvé*</li></ul>

<p><b><u>Objectif 4</u></b></p> <p><b>Poursuite de l'intensification de la coopération internationale en matière de justice et de police</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les négociations avec l'UE concernant l'adhésion de la Suisse aux accords de Schengen et de Dublin sont achevées*</li> <li>➤ Le message concernant le traité de coopération avec Europol est approuvé*</li> <li>➤ Le message concernant l'accord bilatéral entre la Suisse et la France visant à compléter la Convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957 et à faciliter son application est approuvé*</li> <li>➤ Le second Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale est signé</li> <li>➤ La consultation afférente à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal est achevée</li> <li>➤ La Conférence des ministres de l'Intérieur du Partenariat des pays de l'Arc alpin en matière de sécurité adopte des mesures pour lutter contre l'extrémisme de droite et le « hooliganisme »</li> <li>➤ La stratégie de coopération internationale en matière de police et le programme de détachement des officiers de liaison sont approuvés par le Conseil fédéral</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u></b></p> <p><b>Intensification de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La consultation relative au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, est achevée*</li> <li>➤ La consultation afférente à l'adhésion à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption est ouverte</li> <li>➤ Le Ministère public de la Confédération entame, dans sa nouvelle forme, les activités qui lui incombent en vertu du projet d'efficacité. Les planifications relatives aux centres régionaux ont débuté</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 6</u></b>  <b>Actualisation des instruments de la sécurité intérieure</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message concernant des mesures de lutte contre l'extrémisme de droite est approuvé*</li> <li>➤ Les messages concernant la Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme et la Convention des Nations Unies pour la répression des attentats terroristes à l'explosif sont approuvés*</li> <li>➤ La consultation afférente à la révision partielle de la loi sur les armes est achevée*</li> <li>➤ La nécessité de réviser la loi instituant des mesures tendant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) pour répondre à l'extrémisme violent et au terrorisme est examinée</li> <li>➤ La loi et l'ordonnance sur le nouveau passeport suisse sont en vigueur. Le nouveau livret de passeport est disponible dans sa forme définitive. La nouvelle organisation relative aux documents d'identité est en place. Le public est informé</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 7</u></b>  <b>Poursuite, selon le plan établi, du réexamen du système de sécurité intérieure dans le cadre du projet conjoint de la Confédération et des cantons (USIS)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Conseil fédéral a pris acte du rapport USIS-III et, partant, des variantes souhaitables élaborées de façon détaillée*</li> <li>➤ Les conventions de prestations avec les cantons concernant l'engagement de forces de sécurité dans le trafic aérien sont approuvées par la CCDJP</li> <li>➤ Le crédit supplémentaire afférent à l'accroissement des effectifs du personnel qui, à Genève et à Berne, accomplit les tâches de protection découlant des obligations de droit international est demandé</li> <li>➤ L'analyse préliminaire relative à l'Index national de police est achevée. La liste des exigences, les principes du traitement et les instructions sont établis</li> <li>➤ Le Conseil fédéral arrête la décision concernant la structure et le financement de la participation à l'Institut Suisse de Police à Neuchâtel</li> <li>➤ L'organe responsable de la planification, de la surveillance du projet et de la standardisation</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 8</u></b>  <b>Concrétisation et ajustement des instruments de collaboration confédérale en matière de police judiciaire, de concert avec les cantons</b></p>	<p>du traitement des informations est institué</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'office national des recherches de police (monitoring) et de coordination des procédures (clearing) chargé de soutenir les cantons dans la lutte contre la cybercriminalité est en fonction</li> <li>➤ La conception détaillée du nouvel « Office central de coordination Traite et trafic d'êtres humains » (OCC TT) est approuvée. L'office en question entame son activité</li> <li>➤ La consultation afférente aux modifications de lois (CP, LSEE) préconisées dans les recommandations du groupe de travail « Traite d'êtres humains » est ouverte</li> <li>➤ La conception du futur Centre national de situation « Sécurité intérieure » est disponible. L'exploitation expérimentale a débuté</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 9</u></b>  <b>Poursuite de l'optimisation du cadre juridico-économique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message concernant l'application de la directive sur la protection des visiteurs est approuvé*</li> <li>➤ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation afférente à la loi fédérale sur le commerce électronique et défini la suite des travaux*</li> <li>➤ Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur l'attribution d'une identité numérique à tous les citoyens et défini la suite des travaux*</li> <li>➤ La consultation afférente à la révision totale de la loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels est ouverte*</li> <li>➤ La suite des travaux de révision du droit comptable est définie</li> <li>➤ Le Conseil fédéral prend acte des résultats de la consultation afférente à l'unification du droit de la responsabilité civile</li> <li>➤ La consultation afférente à la révision partielle de la loi sur les brevets ainsi qu'à trois conventions en matière de brevets est achevée et ses résultats ont été dépouillés*</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La consultation afférente à la révision de la Convention de Lugano sur la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale est ouverte</li> <li>➤ Dans le cadre du passage du contrôle préventif au contrôle consécutif des produits dans les secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie complémentaire, les ordonnances concernées ont été révisées et sont entrées en vigueur</li> <li>➤ La consultation afférente à la révision de l'ordonnance sur les instruments de mesurage est achevée</li> <li>➤ Un premier groupe de services d'évaluation de la conformité dans le secteur des instruments de mesurage est désigné et annoncé au seco, pour communication à l'UE</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 10</u></b>  <b>Importantes décisions en matière de politique sociale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message concernant une loi fédérale sur le partenariat enregistré est approuvé*</li> <li>➤ Le message concernant la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine est approuvé*</li> <li>➤ La consultation afférente à la révision totale du droit de la tutelle est ouverte</li> <li>➤ La consultation afférente à la révision de la loi sur les victimes d'infractions est ouverte*</li> <li>➤ Le message concernant la révision partielle de la loi sur la protection des données est approuvé*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 11</u></b>  <b>Egalité des chances de perfectionnement ainsi que de développement professionnel et personnel pour l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dans la procédure de recrutement, l'engagement de femmes et de représentant(e)s des minorités linguistiques est encouragé de façon ciblée</li> <li>➤ Les collaborateurs du DFJP disposent de connaissances, pour le moins passives, d'une seconde langue officielle au minimum</li> <li>➤ Les collaborateurs du DFJP sont sensibilisés à la question de l'égalité des chances</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2002

## Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectifs pour 2002	Mesures à prendre en 2002 <small>* se fonde sur les objectifs 2002 du Conseil fédéral</small>
<p><b><u>Objectif 1</u></b></p> <p><b>La mise en oeuvre des réformes Armée XXI, Protection de la population XXI et DDPS XXI est assurée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les travaux de planification pour la transformation de l'armée et pour la protection de la population sont achevés</li><li>➤ Les réformes Armée XXI, Protection de la population et DDPS XXI sont optimisées en compatibilité avec les régions</li><li>➤ La disponibilité pour ces transformations est favorisée par une communication ciblée sur ces projets de réforme</li><li>➤ L'état du projet DDPS XXI correspond à la planification de la procédure approuvée le 29 juin 2001; les divers calendriers des projets partiels sont respectés</li><li>➤ La mise en oeuvre de la réforme des Forces aériennes XXI et de la stratégie des Forces terrestres s'effectue de manière coordonnée avec les projets Armée XXI, DDPS XXI et Gestion des ressources humaines XXI; les mesures préalables sont mises en oeuvre dans le domaine de la formation</li></ul>

<p><b><u>Objectif 2</u></b></p> <p><b>La stratégie «La sécurité par la coopération» est mise en oeuvre par un approfondissement de la coopération en Suisse et de la Suisse avec l'étranger</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le dialogue en matière de politique de sécurité est renforcé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays</li> <li>➤ Les domaines de coopération et le déroulement des tâches de direction entre les partenaires de la politique de sécurité sont définis au niveau de la Confédération et des cantons</li> <li>➤ La disponibilité de l'armée et de la protection de la population est examinée en fonction des résultats du projet USIS et adaptée le cas échéant</li> <li>➤ Un concept de coopération avec des armées étrangères en matière d'instruction est approuvé par la direction du département</li> <li>➤ La mise en oeuvre des buts du partenariat (Goals) suivra, au plan inter-armées, une période de planification d'intervention du personnel de trois ans à tous les échelons et en accord avec le projet Armée XXI</li> <li>➤ La participation de la Suisse dans le cadre du CPEA/PPP est renforcée et approfondie; l'engagement de personnel dans le cadre du CPEA/PPP est chiffrable, considérablement augmenté et doté des ressources nécessaires</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 3</u></b></p> <p><b>Les possibilités de participation internationales en matière de politique de sécurité sont améliorées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La participation dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix est élargie</li> <li>➤ Les travaux de préparation visant à poursuivre à temps le développement de la politique extérieure de sécurité en cas d'adhésion à l'ONU sont entrepris</li> <li>➤ Les compétences pour des missions de maintien de la paix en tant que contribution de la Suisse à la promotion de la paix et à la maîtrise des conflits au niveau international sont consolidées</li> <li>➤ Pour appuyer au plan stratégique les centres genevois et dans la perspective de fournir une contribution pour la promotion de la paix en Europe, une «Maison de la Paix» est fondée</li> </ul>



<p><b><u>Objectif 4</u></b></p> <p><b>Les conditions nécessaires pour une inversion de la tendance dans l'objectif d'une limitation des frais d'exploitation et d'une augmentation des taux d'investissement sont créées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La transparence concernant les coûts et les prestations est améliorée</li> <li>➤ Dans tous les domaines politiques du DDPS, les instruments de gestion économique de l'exploitation sont améliorés</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u></b></p> <p><b>Le mise en oeuvre du concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse au niveau de la Confédération, des cantons et des communes a débuté, et les contributions fédérales au titre de la candidatures à l'organisation du Championnat d'Europe de football et des Jeux olympiques sont définies</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le projet de recherche concernant l'importance économique de grands événements sportifs est achevé et les conséquences en sont tirées pour la candidature à l'organisation du Championnat d'Europe de football 2008 et des Jeux olympiques d'hiver 2010*</li> <li>➤ La première évaluation avec les cantons concernant l'introduction d'une obligation d'enseigner le sport à l'école est achevée</li> <li>➤ Les mesures prévues par l'ordonnance d'application du nouvel article sur le dopage dans la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports sont mises en oeuvre</li> <li>➤ Jeunesse + Sport 2000: la mise en valeur des essais de terrain 2001/2002 est effectuée, les conditions préalables pour une mise en oeuvre généralisée à partir de 2003 sont créées</li> <li>➤ Le message concernant la candidature de la Suisse et de l'Autriche à l'organisation du Championnat d'Europe de football 2008 est approuvé*</li> <li>➤ Le message concernant la candidature de Berne à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2010 est approuvé*</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 6</u></b></p> <p><b>Les ressources financières et en personnel sont orientées vers les buts et vers l'efficacité des produits et des prestations fournis par le DDPS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Grâce à une planification conséquente de renonciation, la marge de manœuvre nécessaire est créée dans le domaine des ressources pour l'armée XXI, la Protection de la population et le DDPS XXI</li> <li>➤ Un mode de direction basé sur le partenariat, des entretiens réguliers avec les collaborateurs, une information et un développement systématiques du personnel ainsi qu'un controlling professionnel du personnel soutiennent les processus de transformation de manière déterminante</li> <li>➤ Une procédure de sélection et de nomination basée sur le Management Development du DDPS assure la relève des cadres au niveau qualitatif et quantitatif</li> <li>➤ Le transfert et la réduction du personnel s'effectue par étapes, de manière planifiée, coordonnée, compatible avec les intérêts des collaborateurs et les exigences sociales. Les mesures qui doivent être prises concernant le personnel sont communiquées en détail</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 7</u></b></p> <p><b>Les peines disciplinaires sont redéfinies</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message concernant la révision partielle du code pénal militaire est approuvé*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 8</u></b></p> <p><b>La fusion des services de la sécurité aérienne civile et militaire est définie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message concernant l'arrêté fédéral sur le financement de l'intégration des services de la sécurité aérienne civile et militaire à la société anonyme Skyguide est approuvé*</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2002

## Département des finances

Objectifs pour 2002	Mesures à prendre en 2002 <small>*se fonde sur les objectifs 2002 du Conseil fédéral</small>
<u>Objectif 1</u> Réforme du régime financier	➤ Le message est approuvé*
<u>Objectif 2</u> Projets de lois concernant la surveillance des banques et la Banque nationale	➤ Les recommandations du groupe d'experts Zufferey sont mises en œuvre, le projet de loi et le rapport explicatif sont élaborés par la commission d'experts ➤ Le message concernant la révision de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (liquidation des banques) est approuvé ➤ Le message concernant la loi sur la Banque nationale est approuvé*
<u>Objectif 3</u> Développement d'un nouveau modèle comptable	➤ Le message concernant la loi sur les finances de la Confédération est approuvé*
<u>Objectif 4</u> Optimisation de l'exécution de la loi sur le blanchiment d'argent	➤ Toutes les questions en suspens sont réglées ➤ Le champ d'application de la loi est concrètement défini quant à la subordination
<u>Objectif 5</u> Définition claire des conditions-cadres relatives au traitement des fonds en déshérence	➤ Le message relatif à la loi sur les fonds en déshérence est approuvé*
<u>Objectif 6</u> Développement du projet GMEB	➤ Les modifications de fond prescrites par le rapport d'évaluation du Conseil fédéral sont mises en oeuvre

<p><b><u>Objectif 7</u></b>  <b>Conclusion des négociations bilatérales avec l'UE dans les domaines de l'imposition des intérêts et de la fraude douanière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les négociations selon les objectifs fixés par le Conseil fédéral sont achevées*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 8</u></b>  <b>Maintien des conditions-cadres de la place financière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les lignes directrices relatives à la place financière suisse sont approuvées par le Conseil fédéral</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 9</u></b>  <b>Deuxième phase de la réforme de l'imposition des entreprises</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La procédure de consultation relative à la réforme II des entreprises est ouverte*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 10</u></b>  <b>Mise en œuvre de la nouvelle politique du personnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La nouvelle politique du personnel est appliquée et jouit d'un large soutien</li> <li>➤ Les premières expériences liées à l'application de la nouvelle politique sont évaluées</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 11</u></b>  <b>Consolidation de la CFP/ PUBLICA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PUBLICA est opérationnelle</li> <li>➤ Le transfert des assurés de la CFP à PUBLICA est achevé</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 12</u></b>  <b>Mise en œuvre du projet NOVE-IT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'harmonisation des infrastructures est achevée, les nouveaux processus sont préparés et introduits (y compris les premières mesures de comptabilité analytique)</li> <li>➤ Les conditions-cadres nécessaires à l'assouplissement de l'obligation d'acquiescer des prestations sont définies par le Conseil fédéral</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 13</u></b>  <b>Révision totale de la loi sur les douanes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message est approuvé*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 14</u></b>  <b>Révision partielle de la loi sur l'imposition du tabac</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message est approuvé*</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 15</u></b>  <b>Prorogation de la participation de la Suisse aux Accords généraux d'emprunt du FMI</b></p>	<p>➤ Le message est approuvé*</p>
<p><b><u>Objectif 16</u></b>  <b>Rapport sur l'uniformisation du calcul de l'impôt dans le temps</b></p>	<p>➤ Le rapport sur l'uniformisation du calcul de l'impôt direct dans le temps pour les personnes physiques est approuvé par le Conseil fédéral*</p>
<p><b><u>Objectif 17</u></b>  <b>Rapport sur la charge totale due aux impôts et aux taxes</b></p>	<p>➤ Le rapport sur la charge totale due aux impôts et aux taxes (en réponse au postulat Vallender 98.3576) est approuvé par le Conseil fédéral*</p>
<p><b><u>Objectif 18</u></b>  <b>Rapport sur la répartition de la richesse en Suisse</b></p>	<p>➤ Le rapport sur la répartition de la richesse en Suisse (en réponse au postulat Fehr Jacqueline 01.3246) est approuvé par le Conseil fédéral*</p>

# OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2002

## Département de l'économie

Objectifs pour 2002	Mesures à prendre en 2002 <small>*se fonde sur les objectifs 2002 du Conseil fédéral</small>
<p><b><u>Objectif 1</u></b></p> <p><b>Renforcement de la Suisse en tant que pôle de formation et de recherche</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les projets de dispositions d'exécution de la nouvelle loi sur la formation professionnelle sont prêts</li><li>➤ Le message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004–2007 est approuvé*</li><li>➤ Le message concernant un article constitutionnel sur les hautes écoles est approuvé*</li><li>➤ Le message concernant la révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées est approuvé*</li><li>➤ Le message concernant l'arrêté fédéral sur le financement des HES est approuvé*</li><li>➤ Les bases de l'intégration du domaine de la santé, du social et de la culture de la compétence cantonale à la compétence de la Confédération sont jetées et acceptées par tous les partenaires impliqués</li><li>➤ Le rapport sur les possibilités de formation continue axée sur la demande est approuvé par le Conseil fédéral (en réponse au Postulat de la CSEC-CN 00.3605)*</li><li>➤ Le Conseil fédéral a examiné, à la faveur d'un rapport spécial, s'il convient de prendre des mesures contre la fracture numérique, pour éviter que des parties de la population soient exclues de la société de l'information*</li></ul>

<p><b><u>Objectif 2</u></b>  <b>Renforcement de la compétitivité de l'économie suisse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le rapport sur une politique économique orientée vers l'innovation est approuvé par le Conseil fédéral</li> <li>➤ Le rapport sur la problématique de l'épuisement dans le domaine des importations parallèles est approuvé par le Conseil fédéral (en réponse au postulat de la CER-CN 00.3612)*</li> <li>➤ La consultation sur les dispositions d'exécution de la loi sur les cartels est ouverte</li> <li>➤ L'examen de la révision de la loi sur le marché intérieur est achevé</li> <li>➤ La procédure de consultation sur la révision de la garantie des risques à l'exportation est ouverte*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 3</u></b>  <b>Renforcement de la position de la Suisse sur la scène internationale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les accords bilatéraux avec l'UE entrent en vigueur</li> <li>➤ Tous les dix dossiers des bilatérales II font l'objet de négociations, dont certaines peuvent être conclues pour autant que l'équilibre global des intérêts soit assuré*</li> <li>➤ Les mandats de négociations pour un nouveau cycle OMC sont approuvés par le Conseil fédéral*</li> <li>➤ Le message concernant la ratification des accords de libre échange avec le Canada, le Chili, la Croatie, la Jordanie et Singapour est approuvé*</li> <li>➤ Le message concernant la modification de la loi sur le tarif des douanes est approuvé*</li> <li>➤ Le message concernant la ratification du Traité international de la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est approuvé*</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 4</u></b>  <b>Renforcement de la politique agricole suisse: pour une agriculture suisse compétitive et durable</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message sur la révision de la législation sur l'agriculture (Politique agricole 2007) est approuvé*</li> <li>➤ Le projet d'arrêté fédéral instituant un plafond de dépenses sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2004–2007 est approuvé*</li> <li>➤ Le troisième rapport sur l'agriculture est publié</li> <li>➤ Le message concernant la révision de la loi sur la protection des animaux est approuvé*</li> <li>➤ La banque de données sur le trafic des animaux fonctionne</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u></b>  <b>Renforcement du marché du travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La consultation sur les dispositions d'exécution de la LACI est ouverte</li> <li>➤ Le message concernant la révision de la loi sur le service de l'emploi et la location de services (LSE) est approuvé</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 6</u></b>  <b>Elaboration d'une politique du logement moderne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message relatif à la loi sur la promotion du logement est approuvé*</li> <li>➤ Le système de calcul des loyers comparatifs est prêt</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 7</u></b>  <b>Restructuration de l'approvisionnement économique du pays</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La nouvelle stratégie de l'approvisionnement économique du pays est concrétisée</li> <li>➤ L'adaptation de l'ordonnance sur l'organisation de l'approvisionnement du pays, requise par la restructuration, est adoptée par le Conseil fédéral</li> <li>➤ Le modèle de réglementation moderne permettant de maîtriser une pénurie de carburant repose sur des bases concrètes</li> </ul>



<p><b><u>Objectif 8</u></b>  <b>Compatibilité de la loi sur le service civil avec le concept Armée XXI et Protection civile XXI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les mesures organisationnelles qui en découlent (décentralisation des auditions – répartition des compétences entre la Commission d'admission et l'Organe d'exécution – organisation de l'Organe d'exécution) sont prêtes à être mises en oeuvre</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 9</u></b>  <b>Renforcement de l'information et de la confiance du consommateur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les propositions de mise en oeuvre du rapport sur la sécurité des produits de consommation sont approuvées par le Conseil fédéral</li> <li>➤ Des propositions sont faites pour la mise en oeuvre des recommandations de la Commission de la consommation sur la résolution extrajudiciaire des litiges de consommation, sur la répression des tromperies (fraudes) et sur l'indication des prix</li> <li>➤ La sécurité et la qualité des produits agricoles sont améliorées</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 10</u></b>  <b>Renforcement de la présence du DFE dans le public</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une nouvelle page Internet du DFE est ouverte au public</li> <li>➤ Une nouvelle page Intranet du DFE est ouverte aux collaborateurs du DFE</li> <li>➤ Les sites web des offices du DFE sont harmonisés</li> <li>➤ L'image de marque du DFE est disponible pour tous les offices sur base informatique</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 11</u></b>  <b>Renforcement du caractère plurilingue du Département fédéral de l'économie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les Directives du Conseil fédéral sur le plurilinguisme dans l'administration fédérale trouvent pied dans tous les services du Département</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2002

## Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectifs pour 2002	Mesures à prendre en 2002 <small>*se fonde sur les objectifs 2002 du Conseil fédéral</small>
<p><b><u>Objectif 1</u></b> <b>Poursuite de la mise en oeuvre d'une politique environnementale internationale durable</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le message relatif à la ratification du protocole de Kyoto à la convention climat est approuvé*</li><li>➤ Le message relatif à la ratification de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention PNUE-POP) est approuvé*</li><li>➤ Le message relatif à la ratification du Protocole sur le transit du Traité sur la Charte de l'énergie est approuvé*</li><li>➤ Le message relatif au renouvellement du crédit-cadre destiné au Fonds mondial pour la protection de l'environnement (FEM) est approuvé*</li><li>➤ Le message concernant l'approbation des modifications du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone est approuvé*</li><li>➤ Le message relatif à la ratification du Protocole de Göteborg est approuvé*</li><li>➤ Le message relatif à la ratification de la Convention paysage du Conseil de l'Europe est approuvé*</li><li>➤ Le message concernant la ratification des protocoles additionnels à la Convention alpine est approuvé*</li></ul>

<p><b><u>Objectif 2</u></b></p> <p><b>Poursuite de la mise en oeuvre d'une politique environnementale durable en Suisse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message relatif à la modification de la loi sur la protection de l'environnement concernant l'encouragement des carburants désulfurés est approuvé*</li> <li>➤ Les modifications d'ordonnance pour la mise en oeuvre du Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique sont en procédure de consultation</li> <li>➤ Le volet suisse du Centre international d'échanges d'information sur les mouvements transfrontaliers d'organismes génétiquement modifiés a été mis en place</li> <li>➤ Le rapport sur l'équipement des poids-lourds avec des filtres à particules (en réponse au postulat Stump 99.3166) est approuvé par le Conseil fédéral*</li> <li>➤ Le rapport sur la réduction des risques environnementaux liés aux engrais et aux produits phytosanitaires (en réponse à la motion de la CEATE-CE 94.3005) est approuvé par le Conseil fédéral*</li> <li>➤ Le rapport sur l'examen des performances environnementales de la Suisse de l'OCDE (en réponse au postulat de la CEATE-CE 99.3570) est approuvé par le Conseil fédéral*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 3</u></b></p> <p><b>Développement durable et trafic d'agglomération</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le rapport « Stratégie développement durable 2002 » est approuvé par le Conseil fédéral*</li> <li>➤ Les bases décisionnelles pour le financement du trafic d'agglomération sont disponibles</li> <li>➤ La révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire concernant les exceptions pour les constructions et installations en dehors des zones à bâtir est préparée</li> <li>➤ Le rapport relatif aux répercussions des accords bilatéraux sur la politique d'aménagement du territoire (en réponse au postulat Hofmann Hans 99.3531) est approuvé par le Conseil fédéral*</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 4</u></b></p> <p><b>La réalisation des projets ferroviaires progresse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La deuxième convention sur les prestations entre la Confédération et la SA CFF pour la période 2003–2006 est adoptée par le Conseil fédéral*</li> <li>➤ La consultation relative au projet Réforme des chemins de fer 2 est ouverte*</li> <li>➤ L'orientation du projet d'offre RAIL 2000 2<sup>e</sup> étape a été fixée par le Conseil fédéral*</li> <li>➤ Le message relatif au financement propre à garantir les sillons horaires pour les tronçons d'accès NLFA mis en veilleuse est approuvé*</li> <li>➤ La consultation sur le message relatif aux raccordements de la Suisse oriente et romande au réseau européen des trains à grande vitesse (TGV) est ouverte*</li> <li>➤ Le premier rapport sur le transfert selon la loi sur le transfert du trafic est approuvé par le Conseil fédéral*</li> <li>➤ La consultation sur la partie conceptuelle du nouveau plan sectoriel « Rail /Transports publics » est ouverte*</li> <li>➤ Le message relatif à la libération des fonds bloqués de la deuxième phase de la NLFA est approuvé*</li> <li>➤ Le plan sectoriel AlpTransit a été mis à jour</li> <li>➤ Le message relatif à une nouvelle loi sur les installations de transport à câble est approuvé*</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u></b></p> <p><b>Intégration de l'aviation civile dans une politique globale coordonnée des transports et dans la politique de l'organisation du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La deuxième série des décisions spécifiques aux installations contenues dans le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique est établie</li> <li>➤ La fiche concernant l'aéroport de Zurich est approuvée</li> <li>➤ Le message relatif à la ratification de l'accord aérien avec l'Allemagne est approuvé*</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 6</u></b>  <b>Assurer une infrastructure routière performante</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message concernant l'initiative populaire « Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes » et le contre-projet sont approuvés*</li> <li>➤ Les travaux relatifs à la mise en place d'un système de gestion du trafic lourd à travers les Alpes sont activés</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 7</u></b>  <b>Poursuivre la mise en œuvre d'une politique énergétique adaptée au marché et écologique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En cas d'issue positive de la votation référendaire, les ordonnances sont rapidement adoptées et la loi sur le marché de l'électricité est mise en vigueur*</li> <li>➤ Le premier bilan intermédiaire du programme SuisseEnergie est présenté</li> <li>➤ La consultation pour la révision de la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire est préparée</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 8</u></b>  <b>Décisions relatives à un nouveau paysage des médias et au développement des télécommunications. Mise en œuvre de la stratégie pour la société de l'information</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message relatif à la révision de la loi sur la radio et la télévision est approuvé*</li> <li>➤ Une décision est prise à propos de la requête de la SSR concernant l'augmentation des redevances de réception radio et télévision</li> <li>➤ La consultation relative à une révision partielle de la LTC parallèlement aux modifications du droit européen entreprises dans le cadre de l'évaluation « 99'review » de l'Union européenne est terminée</li> <li>➤ D'autres amendements des ordonnances d'application de la LTC en vue de l'adaptation à l'évolution technique et économique en cours sont adoptés</li> <li>➤ Le Conseil fédéral a pris connaissance des conclusions du 3<sup>e</sup> rapport du Groupe de coordination Société de l'information concernant l'état d'avancement des travaux et décidé des mesures supplémentaires à prendre*</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 9</u></b> <b>Réorganisation du contrôle de la sécurité technique</b></p>	<p>➤ Le message relatif à la loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique (Agence suisse de sécurité) est approuvé*</p>
<p><b><u>Objectif 10</u></b> <b>Efficacité du service public. Vue d'ensemble de l'évolution future du marché postal</b></p>	<p>➤ Le rapport du Conseil fédéral sur la poursuite de la libéralisation du marché et sur le financement du service universel est rédigé*</p> <p>➤ Le message concernant l'évolution future du marché postal et la révision de la loi sur l'organisation de la Poste (adaptation aux normes relatives à la présentation des comptes) est approuvé*</p>

## Les Objectifs 2002 du Conseil fédéral : vue d'ensemble

- Objectif 02-1 Amélioration des possibilités de participation aux décisions internationales : Adhésion à l'ONU – Nouvelles négociations bilatérales avec l'UE
- Objectif 02-2 Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme : Loi fédérale et crédit-cadre
- Objectif 02-3 Economie mondiale durable et meilleur accès aux marchés étrangers : Engagement en faveur d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales – Accords de libre-échange avec le Canada, le Chili, la Croatie, la Jordanie et Singapour – Consultation relative à la révision de la loi fédérale sur la garantie contre les risques à l'exportation
- Objectif 02-4 Développement durable et poursuite de la politique internationale en matière d'environnement : Sommet mondial sur le développement durable – Année internationale de la montagne – Ratification du Protocole de Kyoto – Ratification de la Convention de Stockholm – Ratification du Protocole de Göteborg
- Objectif 02-5 Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme : Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme – Convention des Nations Unies pour la répression des attentats terroristes à l'explosif – Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes
- Objectif 02-6 Coopération bilatérale dans les domaines de la justice et de la police : Traité de coopération avec EUROPOL – Accord avec la France visant à compléter la Convention européenne d'extradition
- Objectif 02-7 Renforcement de la Suisse en tant que pôle de formation et de recherche : Nouvel article constitutionnel sur les hautes écoles – Révision de la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales – Révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées – Financement des hautes écoles spécialisées – Encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004 à 2007 – Consultation sur la loi fédérale sur la recherche avec des êtres humains – Loi fédérale sur la recherche avec des embryons surnuméraires et des cellules souches embryonnaires

- Objectif 02-8      Renforcement de la compétitivité de l'économie suisse : Révision de la loi sur la Banque nationale – Consultation relative à la révision totale de la loi sur les loteries et les paris professionnels – Consultation relative à la révision du droit des brevets – Rapport sur les importations parallèles
- Objectif 02-9      Pour une agriculture suisse compétitive et durable : Révision de la législation sur l'agriculture (Politique agricole 2007) – Révision de la loi sur la protection des animaux
- Objectif 02-10     Pour un service public efficace : Avenir de La Poste et de Swisscom
- Objectif 02-11     Mise en œuvre des lignes directrices des finances fédérales : Nouveau régime financier – Consultation relative à la 2e réforme de l'imposition des sociétés – Nouveau modèle comptable et révision de la loi sur les finances de la Confédération
- Objectif 02-12     Politique environnementale durable : Loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique – Encouragement des carburants désulfurés – Protocoles d'application de la Convention sur la protection des Alpes – Nouvelle stratégie de développement durable
- Objectif 02-13     Politique des transports durable : Convention de prestations CFF 2003–2006 – Consultation relative au plan sectoriel « rail/transports publics » – Rapport sur le transfert du trafic – Consultation relative à la réforme des chemins de fer 2 – Libération des fonds bloqués pour la 2e phase de la NLFA – Consultation concernant les raccordements aux LGV – Contre-projet à l'initiative populaire « Avanti » – Mesures concernant le trafic d'agglomération – Accord sur le trafic aérien avec l'Allemagne
- Objectif 02-14     Mise en œuvre de la stratégie pour la société de l'information : Mesures visant à éviter la fracture numérique de la société – Suite du projet de guichet virtuel – Réglementation du commerce électronique – Poursuite des travaux relatifs à l'identité numérique – Loi sur l'harmonisation des registres officiels
- Objectif 02-15     Nouveau régime des médias : Révision totale de la loi sur la radio et la télévision
- Objectif 02-16     Renforcement de la capacité d'action de l'État : Loi sur la transparence de l'administration – Consultation relative au Code de procédure civile



- Objectif 02-17 Recherche d'un équilibre social et politique nationale de la santé : CNA : suites des travaux – LAMal : analyse des effets de la loi et suite des travaux – Décisions intermédiaires sur la politique nationale de la santé – Lois fédérales sur la formation, la formation postgrade et la formation continue dans les professions médicales universitaires et dans les professions de la psychologie – Loi sur l'analyse génétique humaine – Consultation sur la révision de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions
- Objectif 02-18 Recherche d'un équilibre régional et social : Loi sur la promotion du logement
- Objectif 02-19 Assurer la cohésion nationale et sociale : Loi sur les langues – Nouveau Musée national suisse – Loi fédérale sur le partenariat enregistré des personnes du même sexe – Candidature de la Suisse à l'organisation du Championnat d'Europe des Nations de football en 2008 et aux Jeux Olympiques d'hiver de 2010
- Objectif 02-20 Réorientation de la politique envers les étrangers et stabilisation dans le domaine de l'asile : Révision totale de la loi sur les étrangers – Révision partielle de la loi sur l'asile
- Objectif 02-21 Maintien de la sûreté intérieure dans le respect des droits fondamentaux : Amélioration de la lutte contre l'extrémisme de droite – Consultation concernant la loi sur les armes – Rapport USIS III – Révision partielle de la loi sur la protection des données

# Les Objectifs 2002 du Conseil fédéral

## Objets parlementaires planifiés pour 2002

(classés par ordre de priorité et par points essentiels)

### 1 La Suisse, partenaire sur la scène internationale – les chances d'une Suisse ouverte et visionnaire

1.1 Relations internationales	1 <sup>er</sup> semestre 2002	2 <sup>e</sup> semestre 2002
Message relatif à la loi fédérale concernant des mesures en faveur de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme	X	
Message relatif au crédit-cadre destiné aux mesures en faveur de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme	X	
Message concernant le soutien au désarmement chimique universel (en réponse à la motion Paupe 00.3519 Désarmement chimique universel)		X
Message concernant la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement		X
Message concernant la ratification du deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		X
Message concernant le financement de la participation de la Suisse aux expositions universelles de Paris et d'Aichi		X
Message concernant la ratification du Protocole d'amendement à la Convention internationale du 18 mai 1973 pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto)	X	
Ratification du Protocole sur le transit du Traité sur la Charte de l'énergie	X	
Message concernant les accords de libre échange avec la Croatie et la Jordanie	X	
Message concernant les accords de libre échange avec le Canada, le Chili et Singapour		X

<b>1.1 Relations internationales</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant la ratification du Protocole de Kyoto (Protocole à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)	X	
Message concernant le renouvellement du crédit-cadre en faveur de l'environnement global (FEM)	X	
Message concernant l'approbation des amendements du 17 septembre 1997 et du 3 décembre 1999 du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	X	
Message concernant la ratification de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention UNEP POP)		X
Message concernant la ratification du Protocole du 30 novembre 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg)		X
Message concernant le renouvellement de la participation de la Suisse aux Accords généraux d'emprunt du FMI		X
Rapport sur le premier Protocole additionnel à la CEDH (en réponse à l'interpellation Columberg 91.3195 Droits de l'homme. Obligations de la Suisse)		X

<b>1.2 Sécurité</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant l'Accord entre la Suisse et la France visant à compléter la Convention européenne d'extradition	X	
Message concernant un traité de coopération avec EUROPOL		X
Message concernant la ratification de la Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme		X
Message concernant l'adhésion à la Convention des Nations Unies pour la répression des attentats terroristes à l'explosif		X
Message concernant la révision partielle du code pénal militaire		X
Message concernant l'arrêté fédéral sur le financement de la réunion des services de la navigation aérienne civils et militaires au sein de la société anonyme Skyguide		X

## 2 La Suisse, pôle économique et intellectuel – Améliorer les chances des générations futures

<b>2.1 Recherche et formation</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant un article constitutionnel sur les hautes écoles		X
Message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004–2007		X
Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales	X	
Message concernant la révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées		X
Message concernant l'arrêté fédéral sur le financement des hautes écoles spécialisées	X	
Message concernant une loi fédérale relative à la recherche sur des embryons surnuméraires et des cellules souches embryonnaires		x
Rapport sur l'analphabétisme fonctionnel (en réponse au postulat Widmer Hans 00.3466 Analphabétisme fonctionnel. Rapport)		X
Rapport sur les possibilités d'une formation continue axée sur la demande (en réponse au postulat de la CSEC-CN 00.3605 Formation continue axée sur la demande)		X

<b>2.2 Economie et compétitivité</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant la transposition de la directive sur la protection des visiteurs 2000/26/CE (révision partielle de l'Accord Suisse-CEE concernant l'assurance directe non-vie, de l'Accord Suisse–Liechtenstein sur l'assurance directe, de la loi sur la surveillance des assurances, de la loi sur l'assurance dommages et de la loi sur la circulation routière)	X	
Message concernant la révision de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (liquidations bancaires)	X	
Message concernant la révision totale de la loi sur les douanes		X
Message relatif à une loi sur les avoirs en déshérence		X
Message concernant une loi sur la coopération monétaire internationale	X	

<b>2.2 Economie et compétitivité</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant la révision de la législation sur l'agriculture (Politique agricole 2007): modification de la loi sur l'agriculture, de la loi sur le droit foncier rural, de la loi sur le bail à ferme agricole, du code civil suisse, de la loi sur les épizooties; nouvelle loi temporaire concernant l'allocation de contributions pour l'incinération des déchets de viande ordonnée afin d'éradiquer l'ESB; arrêté fédéral instituant un plafond de dépenses sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2004 à 2007	X	
Message relatif à l'évolution du marché postal et à la révision de la loi sur l'organisation de la Poste	X	
Message concernant la révision de la loi sur la Banque nationale	X	
Message concernant la révision de la loi sur la protection des animaux		X
Message concernant la modification de la loi sur le tarif des douanes		X
Rapport sur l'importance du prix unique du livre pour la politique culturelle et le marché de l'emploi (mise en oeuvre de la motion Zisyadis 00.3497 Instauration du prix unique du livre)	X	
Rapport sur la problématique de l'épuisement dans le domaine des importations parallèles (mise en oeuvre du postulat CER-CN 00.3612 Importations parallèles. Rapport sur la problématique de l'épuisement d'ici la fin de 2002)		X

<b>2.3 Politique budgétaire et finances fédérales</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant le nouveau régime financier		X
Message concernant la révision partielle de la loi sur l'imposition du tabac	X	
Message concernant la révision totale de la loi sur les finances de la Confédération (Nouvelle loi sur les finances de la Confédération)		X
Rapport sur l'unification de l'imposition dans le temps des impôts directs des personnes physiques. Concrétisation du mandat constitutionnel prescrivant l'harmonisation des impôts	X	
Rapport sur la charge fiscale totale (réponse au postulat Vallender 98.3576 Charges totales dues aux impôts et autres taxes)		X

<b>2.3</b> <b>Politique budgétaire et finances fédérales</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Rapport sur la répartition de la richesse en Suisse (réponse au postulat. Fehr Jacqueline 01.3246 Répartition de la richesse en Suisse)	X	

<b>2.4</b> <b>Environnement et infrastructure</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant la ratification de l'Engagement de la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture		X
Message relatif à la loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique	X	
Message concernant la révision de la loi sur la protection de l'environnement (Encouragement des carburants désulfurés)	X	
Message concernant la ratification des protocoles additionnels à la Convention sur la protection des Alpes (Convention alpine)	X	
Message concernant la ratification de la convention sur le paysage du Conseil de l'Europe		X
Message relatif au financement du maintien des sillons pour des tronçons ajournés des NLFA	X	
Message sur la convention relative aux prestations entre la Confédération suisse et la SA des Chemins de fer fédéraux et au plafond de dépenses pour les années 2003 à 2006	X	
Message concernant la loi sur les installations de transport à câbles		X
Message sur la libération des fonds bloqués pour la deuxième phase de la NLFA		X
Message relatif à l'initiative populaire « Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes »	X	
Message relatif à la ratification de l'accord entre la République fédérale d'Allemagne et la Confédération suisse sur l'exercice du contrôle aérien et sur les effets de l'exploitation de l'aéroport de Zurich		X
1er rapport sur le transfert du trafic selon la loi ad hoc	X	
Rapport relatif à l'examen des filtres à particules destinés aux véhicules utilitaires lourds (réponse au postulat Stump 99.3166. Poids lourds. Filtres à particules)		X

<b>2.4 Environnement et infrastructure</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Rapport sur la réduction des risques environnementaux liés aux produits phytosanitaires et aux engrais (réponse à la motion CEATE-CE 94.3005 Introduction de taxes d'incitation sur les engrais minéraux, les excédents d'engrais de ferme et produits pour le traitement des plantes)	X	
Rapport sur la mise en oeuvre des recommandations émises par l'OCDE dans l'Examen des performances environnementales de la Suisse 1998 (en réponse au postulat de la CEATE-CE 99.3570 Examen des performances environnementales 'Suisse' de l'OCDE. Mesures)		X

<b>2.5 Société de l'information et médias</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant la loi sur la radio et la télévision	X	
Message concernant la loi sur le commerce électronique	X	

<b>2.6 Institutions de l'Etat</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant la loi sur la transparence de l'administration	X	

### **3 La Suisse, patrie de tous ses habitants – Permettre à toutes les générations de s'identifier à elle**

<b>3.1 Sécurité sociale; santé publique</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant la ratification du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention CEE/ONU de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux	X	
Message concernant la loi fédérale sur la formation, la formation postgrade et la formation continue dans les professions médicales universitaires	X	

<b>3.1 Sécurité sociale; santé publique</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance militaire		X
Message concernant la loi sur l'analyse génétique humaine	X	
Rapport sur la transparence des réserves des caisses-maladie dans le domaine de l'assurance obligatoire (en réponse au postulat de la CSSS-CE 013423 Réserves des caisses-maladie. Assurer la transparence		X

<b>3.2 Equilibres régionaux</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message relatif à la loi fédérale sur la promotion du logement	X	
Rapport sur l'incidence des accords bilatéraux en matière d'organisation du territoire (en réponse au postulat Hofmann Hans 99.3531 Répercussions des accords bilatéraux avec l'UE sur la politique d'aménagement des cantons frontaliers et de la Confédération)		X

<b>3.3 Société, culture et sport</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant la loi sur les langues		X
Message concernant la loi fédérale concernant la fondation Musée national suisse	X	
Message concernant la loi fédérale sur le partenariat enregistré des personnes du même sexe		X
Message sur la candidature conjointe de la Suisse et de l'Autriche à l'organisation du Championnat d'Europe des Nations de football en 2008	X	
Message sur la candidature de Berne aux Jeux Olympiques d'hiver de 2010	X	
Rapport sur la mise en œuvre de l'article 69 Cst. dans le domaine de la formation musicale (en réponse aux motions Bangerter Käthi 99.3528 et Danioth 99.3502 Encouragement de la formation musicale, et au postulat Suter Marc 98.3473 Création d'une académie fédérale des arts et de la musique)		X



<b>3.3</b> <b>Société, culture et sport</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action de la Suisse « Egalité entre femmes et hommes » par les autorités fédérales (en réponse au postulat sur les Grandes lignes 00.3222 Egalité entre femmes et hommes)		X

<b>3.4</b> <b>Politique migratoire</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant une révision partielle de la loi sur l'asile	X	
Message concernant la loi fédérale sur les étrangers	X	
Message concernant la loi fédérale sur le traitement des données relevant des domaines des étrangers et de l'asile au moyen d'un système d'information	X	

<b>3.5</b> <b>Sûreté intérieure</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2002	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2002
Message concernant la révision partielle de la loi sur la protection des données		X
Message concernant la lutte contre l'extrémisme de droite		X